URPS ML
Médecins Libéraux
GRAND EST

JIML 2021

Atelier :

S’installer… Easy !!

JIML Reims
4 novembre 2021

Préalables :

S’interroger sur ses souhaits d’exercice, faire un bilan de sa situation personnelle et réaliser un travail de projection dans l’activité.

Identification d’un lieu potentiel d’exercice (évaluation des caractéristiques du territoire, choix d’un local répondant aux normes d’accessibilité ou pouvant subir des travaux).

Témoignage du Dr Blateau

Témoignage du Dr Oliveira

LA PASSERELLE

Dispositif d'accompagnement au projet professionnel des internes et jeunes médecins

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS CROM Grand Est

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE L'Europe s'invente chez nous

L'Assurance Maladie

URPS ML Médecins Libéraux GRAND EST

Ce dispositif multi-partenarial fédère l'ARS, l'Ordre des Médecins, les trois Facultés de Médecine, le Conseil Régional, l'URPS et la CPAM du Grand Est.

Ils ont fait le constat terrain du besoin de créer du lien entre les opportunités des territoires et les souhaits d'exercice des jeunes médecins.

L'objectif est de faire du sur mesure donc l'accompagnement va évoluer en fonction de votre parcours, de votre état d'avancement et de votre projet en lui-même.

Pour vous donner des exemples plus concrets ça peut aller :

-à la présentation des aides à l'installation

-ou la diffusion d'offres de recrutement salarié

-la mise en réseau dans les structures partenaires pour les formalités administratives libérales

-faire se rencontrer des porteurs de projets qui pourraient être en recherche sur une même zone

-...

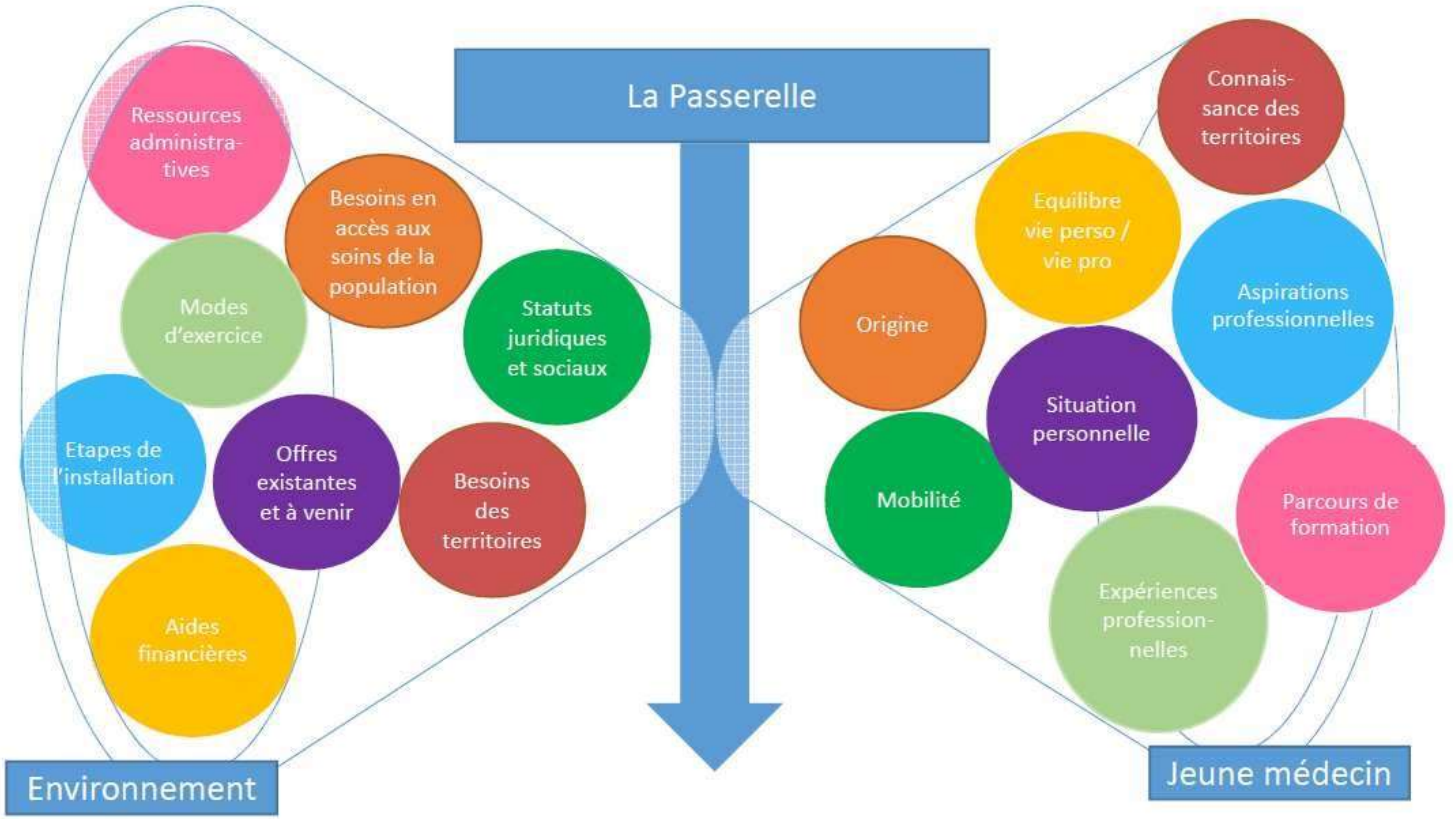

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS CROM Grand Est

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE L'Europe s'invente chez nous

L'Assurance Maladie

URPS ML Médecins Libéraux GRAND EST

C'est donc un centre de ressources pour faciliter votre parcours de jeune médecin de toute spécialité et pour tout type de projet (libéral, salariat ou mixte).

L'accompagnement est évidement gratuit et dans le respect de vos aspirations !

Pour caler un premier temps d'échange :

Subdivision de Reims : Pauline Thiriet

03 26 91 83 53 / lapasserelle.ca@gmail.com

Outil d'information : le PAPS

- centralise l'information avant, pendant et après l'installation des PS afin de faciliter leurs démarches

- **9 professions concernées** : chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien, sage-femme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
Grand Est

RECHERCHER

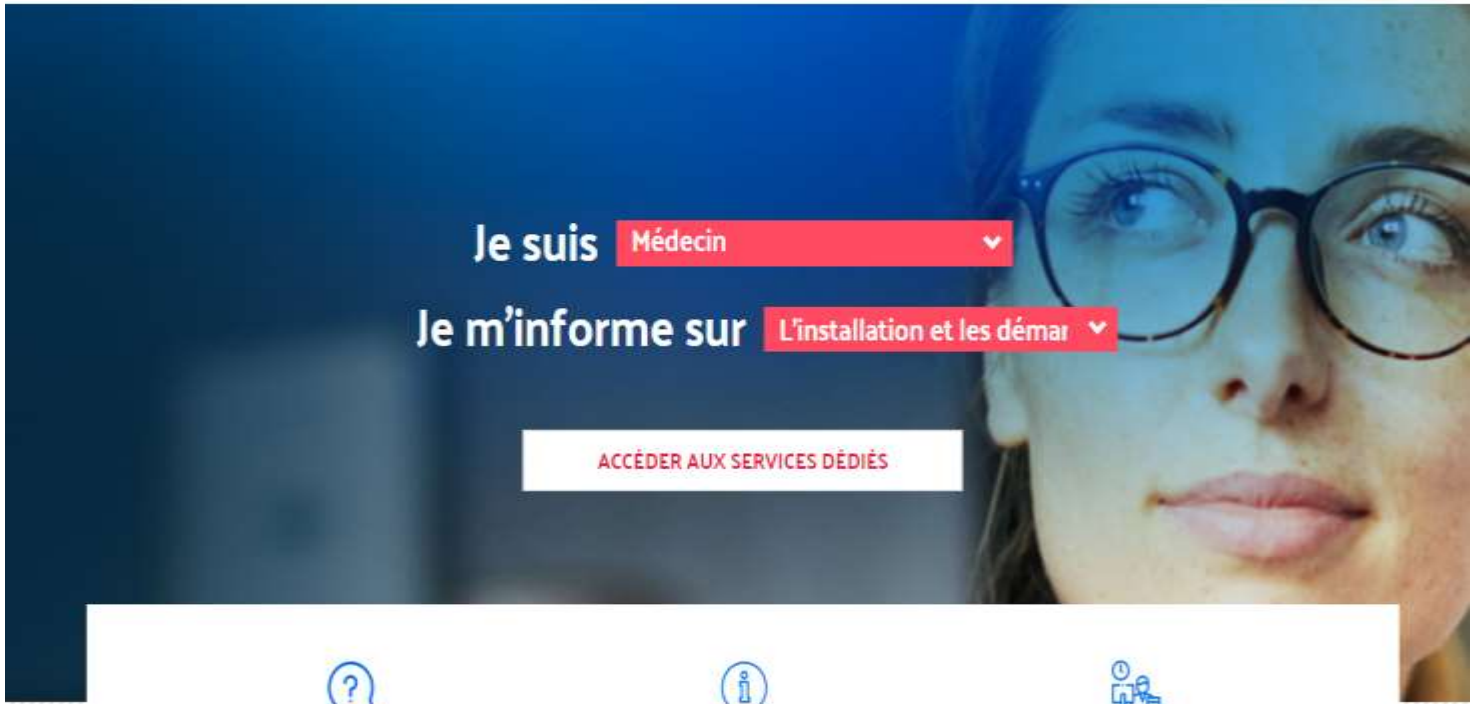

Zones prioritaires

Le Grand Est est divisé en zones ou zonages susceptibles de vous donner droit à des dispositifs d'aides ou

Offres d'emploi / Annonces professionnelles

Annonces médicales et paramédicales de remplacement, de collaboration ou

L'accessibilité des locaux

Tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes handicapées, quelles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
Grand Est

RECHERCHER

Je suis **Médecin** Je m'informe sur **Les aides individuelles**

AUX ÉTUDIANTS | A L'INSTALLATION | AU MAINTIEN | AU REMPLACEMENT | A L'ACCUEIL DES STAGIAIRES
A LA CESSATION D'ACTIVITÉ | A L'EMBAUCHE | EXONÉRATIONS FISCALES

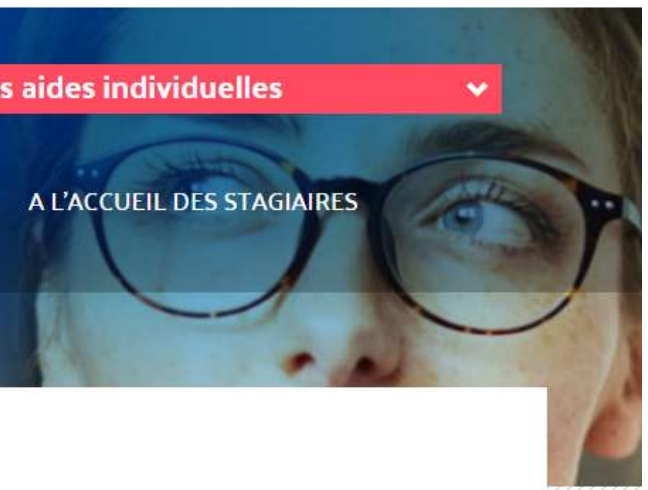

Les aides individuelles

Outil d'information : cartosante.atlasante.fr

- C@rtosanté est un outil de représentation cartographique et statistiques de données spécifiques aux problématiques d'offre et de demande de soins de 1er recours
- Base d'informations dédiée, elle regroupe des infos relative à la demande et à l'offre de soins liées à 4 professions libérales:

- 1) les médecins généralistes
- 2) les infirmiers
- 3) les masseurs-kinésithérapeutes
- 4) les chirurgiens dentistes

C@rtosanté

C@rtosanté est organisé pour chaque profession autour des 4 volets suivants :

- Consommation de soins
- Offre de soins
- Activité des professionnels de santé
- Accès aux soins

C@rtosanté : pour quoi faire ?

Selon les besoins de chacun, on peut :

1) Accéder à des cartes thématiques interactives

2) Réaliser ses propres cartes, à partir d'indicateurs proposées ou à partir de données personnelles

3) Editer des portraits de territoires

4) Réaliser des études de marchés

5) Télécharger des données brutes

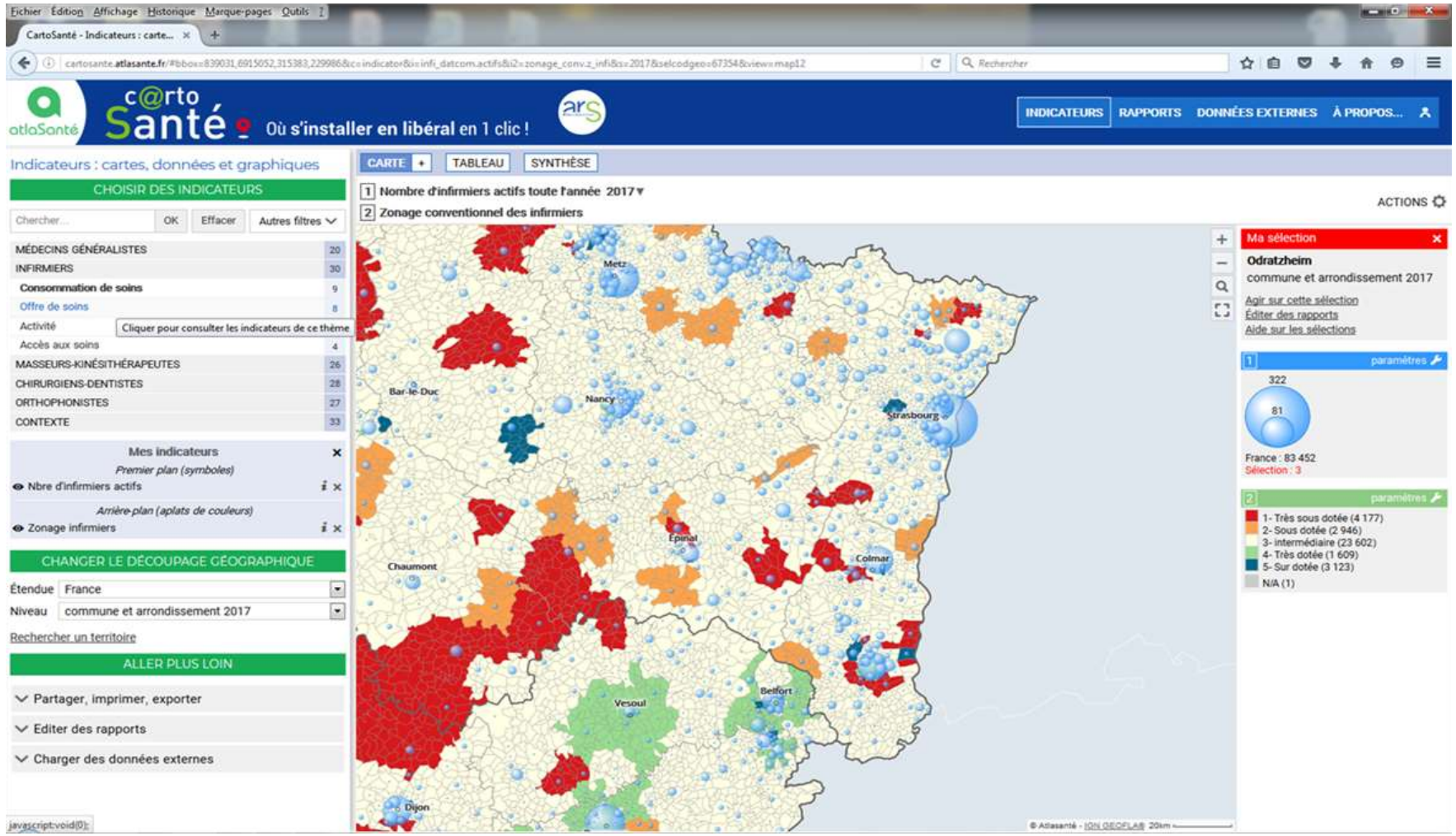
Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?
CartoSanté - Indicateurs : carte...
cartosante.atlasante.fr/#bbox=839031,6915052,315383,229986&c=indicator&i=infi_datcom.actifs&i2=zonage_conv.z_infi&s=2017&selcodgeo=67354&view=map12
Rechercher
atlaSanté
c@rto Santé
Où s'installer en libéral en 1 clic !
ars
INDICATEURS
RAPPORTS
DONNÉES EXTERNES
À PROPOS...
Indicateurs : cartes, données et graphiques
CHOISIR DES INDICATEURS
Chercher...
OK
Effacer
Autres filtres
MÉDECINS GÉNÉRALISTES 20
INFIRMIERS 30
Consommation de soins 9
Offre de soins 8
Activité
Cliquer pour consulter les indicateurs de ce thème
Accès aux soins 4
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES 26
CHIRURGIENS-DENTISTES 28
ORTHOPHONISTES 27
CONTEXTE 33
Mes indicateurs
Premier plan (symboles)
Nbre d'infirmiers actifs
Arrière-plan (aplats de couleurs)
Zonage infirmiers
CHANGER LE DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE
Étendue France
Niveau commune et arrondissement 2017
Rechercher un territoire
ALLER PLUS LOIN
Partager, imprimer, exporter
Editer des rapports
Charger des données externes
javascript:void(0);
CARTE
TABLEAU
SYNTHÈSE
1 Nombre d'infirmiers actifs toute l'année 2017
2 Zonage conventionnel des infirmiers
ACTIONS
Metz
Nancy
Bar-le-Duc
Strasbourg
Épinal
Chaumont
Colmar
Vesoul
Belfort
Dijon
Ma sélection
Odratzheim
commune et arrondissement 2017
Agir sur cette sélection
Éditer des rapports
Aide sur les sélections
1 paramètres
322
81
France : 83 452
Sélection : 3
2 paramètres
1- Très sous dotée (4 177)
2- Sous dotée (2 946)
3- intermédiaire (23 602)
4- Très dotée (1 609)
5- Sur dotée (3 123)
N/A (1)
© Atlasanté - IGN GEOFLA® 20km

J - 90

- Négociation des contrats (collaboration, association, société civile de moyens, ...) :

- statut juridique et fonctionnement du cabinet

- Réaliser un prévisionnel financier

- rechercher un financement

- rencontre des élus (collectivités locales) et du référent installation de l'ARS : aides à l'installation

J - 60

Réaliser son budget prévisionnel

Quel que soit le mode d'installation prévu (création d'un cabinet, reprise d'une clientèle, entrée dans une clinique ou dans un groupe) vous devrez établir un budget prévisionnel anticipant sur vos futures charges et recettes.

On peut distinguer deux types de budgets :

- le budget de l'installation,
- le budget de fonctionnement.

➢ Le budget de l'installation

Ce budget va varier en fonction de votre projet :

- Création d'un cabinet,
- Reprise d'un cabinet existant dans le cadre d'une succession,
- Association avec des confrères déjà en place.

✓ Le local professionnel : achat ou location,
✓ Les travaux d'aménagement des bureaux et salle d'attente à prévoir si besoin,
✓ L'achat de mobilier et matériel médical, équipement informatique, téléphone, …
✓ L'installation d'un secrétariat : embauche d'un(e) secrétaire (recrutement) ou télésecrétariat médical,

- ✓ L’assurance professionnelle obligatoire : la responsabilité civile professionnelle (les tarifs varient en fonction de la spécialisation),
- ✓ L’achat de présentation de la patientèle,
- ✓ Les frais juridiques et fiscaux,
- ✓ L’achat de parts et actions de société (SCM, SEL, SCP,…),

➢ Le budget de fonctionnement

- ✓ Les loyers
- ✓ Les charges de copropriété,
- ✓ Les impôts tels que la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe foncière,
- ✓ Les assurances (RCP, local professionnel),
- ✓ L’eau, l’électricité et le chauffage,
- ✓ Le téléphone fixe et portable, internet,
- ✓ La papèterie et matériel de bureau,
- ✓ Les salaires et charges sociales du ou des salarié(s),
- ✓ Les frais de transport,
- ✓ La protection sociale obligatoire (URSSAF et CARMF) et facultative (prévoyance, retraite, perte de revenus),
- ✓ Les cotisations professionnelles obligatoires et facultatives (Conseil de l’Ordre, syndicats, AGA, URPS),
- ✓ Les redevances à verser en cas d’exercice en clinique ou hôpital en contrepartie des aides opératoires et services fournis par les structures (représente en général un pourcentage des honoraires).

- Accompagnement à l'installation
- Assistance déclaration 2035
- Formation
- Conseils
- Actualité fiscale, sociale, juridique
- Statistiques

enorga

Organisme de gestion agréé

l'alliance de nos énergies

www.enorga.fr

Agence Troyes - Siège social
19, rue Ambroise Cottet - BP 3028 - 10012 TROYES CEDEX
03 25 73 60 85 - contacttroyes@enorga.fr

Agence Metz
6 rue Coislin - BP 80394 - 57007 METZ CEDEX 01
03 87 75 82 20 - contactmetz@enorga.fr

Agence Nancy
27, rue de Villers - BP 53706 - 54097 NANCY CEDEX
03 83 40 23 22 - contactnancy@enorga.fr

L’offre de services en

Présentation des missions du référent installation

- **un référent identifié par périmètre du Grand Est** :
  - départements de l'Ouest (08,10,51,52,54,55)
  - départements de l'Est (57,67,68,88) Mme AUBRY Anne

- **il centralise et promeut les informations relatives à l'installation** :
  - zones déficitaires en soins (zonages)
  - aides à l'installation
  - annonces professionnelles via le portail PAPS

- **il accompagne et facilite les démarches** :
  - aide au choix du lieu d'installation (c@rtosante)
  - présentation des structures d'exercice coordonné par un référent dédié

il informe sur le zonage et les aides : ASI, ADEC, CDE…

- **il oriente vers les partenaires compétents, le cas échéant**

paps-grandest-contact@ars.sante.fr

Le zonage médical

Le zonage définit 3 catégories de zones :

- Les zones fragiles dites « **zones d'intervention prioritaire** » ZIP
- Les zones en voie de fragilisation à court terme dénommées « **zone d'action complémentaire** » ZAC
- Les zones en voie de fragilisation à moyen terme qualifiées « **zone hors vivier** »

Le zonage médical

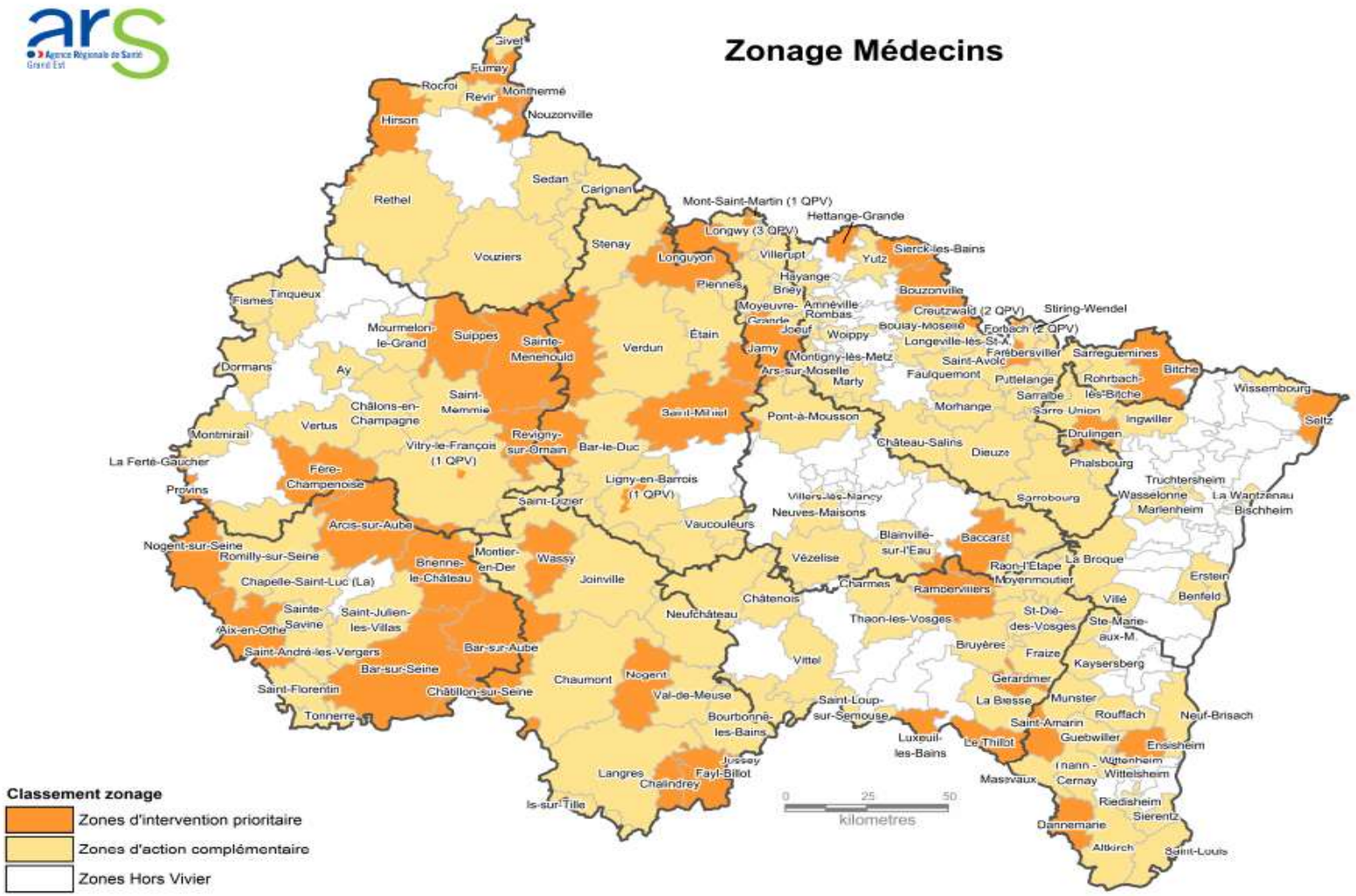

J – 60

- Budget prévisionnel et rencontre avec la banque (choix d'une offre de terminal de paiement électronique, ouverture d'un compte professionnel, opportunité de financement via un prêt professionnel)

- Conseil Départemental de l’Ordre :

    * Inscription au Tableau de l’Ordre des médecins
    * Soumission des contrats négociés
    * rendez-vous avec un conseiller ordinal
    * Soumission du modèle de plaque, d'ordonnance et de tampon
    * Publication d'annonces légales d'installation dans la presse locale (3 en 15 jours)

- Choix d'un expert comptable

- Choix d'une association de gestion agrée (AGA)

- Ouverture d'une ligne téléphonique et internet

J - 45

11ème Journée de l'installation en Médecine Libérale

« Installation, mode d'emploi »

URPSML Médecins Libéraux GRAND EST

CA NORD EST

LES CHIFFRES CLEFS

Le Crédit Agricole du Nord Est spécialistes de ***l'accompagnement des professionnels*** **:**

800 000 clients
52 000 étudiants clients
18 400 SIREN clients donc **3 200** PLS
46 % taux de pénétration SIREN sur les PLS

15 Centre d'affaires professionnels

10 Assureurs professionnels

68 Chargés d'Affaires Pro

3 Experts grands projets

15 Experts en Gestion de Patrimoine

6 Experts Flux

151 personnes dédiées

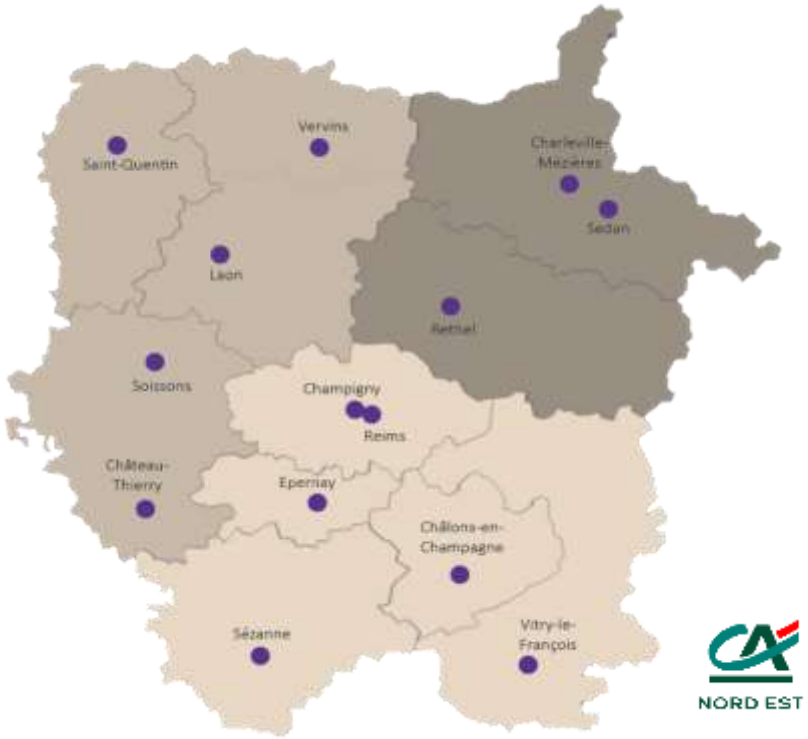

CA NORD EST

DES REMPLACEMENTS, UNE INSTALLATION PROFESSIONNELLE ?

*Le Crédit Agricole du Nord Est vous **accompagne** :*

- Un compte bancaire dédié
- Un service adapté pour encaisser vos prestations
- Un financement également sur mesure (patientèle, matériel, locaux professionnels…)
- Un support de placement pour provisionner le paiement de vos charges sociales
- Des solutions d'assurance et de prévoyance
- Un expert comptable à rencontrer
- Un Chargé d'Affaires du Crédit Agricole pour vous guider

(1) Les contrats d'assurance *automobile, habitation* sont assurés par PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 281 415 225 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Voir les conditions en agence ou auprès de votre conseiller. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. **Vous disposez d'un délai de rétractation en cas de démarchage ou de vente à distance.**

(2) Compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des assurances, Siège social : 50-56 rue de la Procession 75015 Paris, 334 028 123 RCS Paris.

NORD EST

UN PANEL D'OFFRES DÉDIÉES

Des offres pensées pour **couvrir l'ensemble de vos besoins :**

SANTEFFI
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Prêt Lanceur Pro
Financement à un taux attractif sans garantie

Monétique

Assurance

Partenariat avec CADUCEO

CA NORD EST

TPE Carte Vitale et dispositif **Tiers Payant**

CA NORD EST

DES SOLUTIONS MODULABLES

Pour vous accompagner à chaque stade, en **prenant en compte vos évolutions** professionnelles et personnelles.

- Modulation de l'échéance de prêt
- Pause mensualité ou double mensualité
- Remboursement anticipé du financement
- Différé partiel de paiement

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez votre capacité de remboursement avant de vous engager.

(1) Vous pouvez réduire ou augmenter le montant de vos mensualités du prêt Facilimmo jusqu'à 30%, plusieurs fois pendant la durée de votre prêt.
Pratique, cette option permet par exemple de financer un projet important en parallèle, ou rembourser plus vite et à son rythme lorsque vos revenus augmentent.
(2) Un petit imprévu dans votre budget ? Faites une pause dans le remboursement d'une mensualité.
(3) En dehors de l'utilisation des options souplesse du prêt Facilimmo, vous pouvez rembourser par anticipation (remboursement total ou partiel) votre crédit, mais des pénalités pourront vous être appliquées.
Par contre, vous ne paierez pas de pénalités de remboursement anticipé si le remboursement est contraint par :
Le décès de l'emprunteur ou de son conjoint
La vente du bien, en tant que résidence principale, si changement du lieu de travail de l'emprunteur ou de son conjoint (ou du co-emprunteur)
La cessation forcée de l'activité professionnelle de l'emprunteur ou de son conjoint
(4) Vous pouvez réduire de moitié vos mensualités Facilimmo sur une durée maximale de 12 mois.

NORD EST

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

FERM
Fédération des Etudiants Rémois en Médecine

URPS ML
Médecins Libéraux
GRAND EST

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Champagne

COMITÉ DES INTERNES REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
CIRC Internat
Comité des Internes
Reims Champagne-Ardenne

CA NORD EST

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À VOS COTES, À CHAQUE ÉTAPE

Tony GARRIDO, Directeur d'Agence : 06 87 91 35 91 (1)
Pour contacter votre agence : 03 26 86 73 50 (1)
Venez nous rencontrer au Centre d'affaires Professions Libérales
9 Place du Forum / 51100 REIMS

NORD EST

(1) Appel téléphonique et accès au site Internet : coût de la communication variable selon les tarifs appliqués par votre opérateur.

12/2020 – CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST - Société coopérative à capital variable Etablissement de Crédit – Société de courtage d'assurances – RCS Reims n° 394 157 085 – N° ORIAS 07 022 663 – Siège social : 25 rue Libergier – 51088 REIMS CEDEX – credit-agricole.fr/ca-nord-est (prix de la connexion selon opérateur).

J - 45

- Commandes du mobilier, du matériel médical et des fournitures

- Commande du matériel informatique, du logiciel métier et du lecteur de carte vitale

- Choix d'un secrétariat présent (recrutement à faire ou contrat à reprendre) /à distance (négociation des conditions)

- souscription à un contrat d'eau et d'électricité

- Souscription d'une assurance multirisque pour le local et les biens professionnels

- Souscription/modification de l'assurance responsabilité civile professionnelle et prévoyance

J - 30

S'INSTALLER EASY :

SÉCURISER SON PROJET

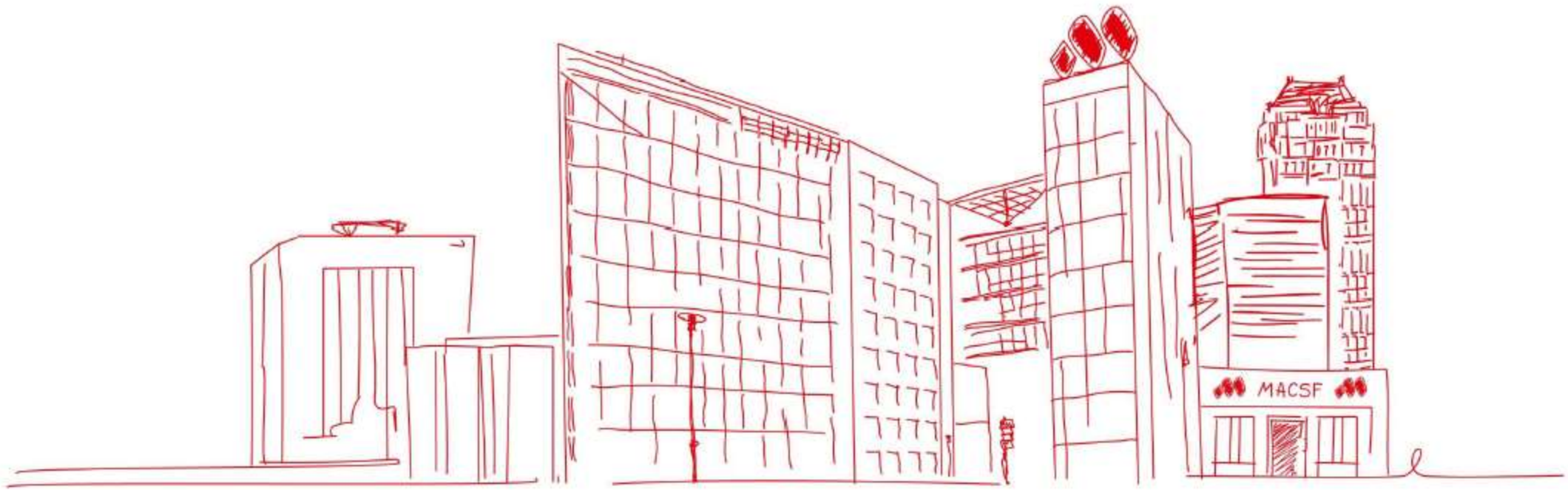

JIML REIMS
Le 04 novembre 2021

MACSF

Mickaël DE MAGALHAES
Juriste au CIPS
cips@macsf.fr

PRÉSENTATION DE LA MACSF

- Assureur mutualiste fondée en 1935, et 1897 pour Le Sou Médical, **par des professionnels de santé, pour des professionnels de santé et leurs familles**

1ER ASSUREUR des professionnels de la santé	+ 1 million sociétaires	+ 1 600 collaborateurs 80 agences

- Propose une gamme de produits professionnels et privés en assurance, épargne, prévoyance et financement

Votre **conseiller**
Sur rendez-vous

Espace personnel
www.MACSF.fr

Application téléphone/tablette

3233 Service gratuit + prix appel
ou 01 71 14 32 33
Du lundi au samedi

Un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre vie !

PILOTAGE DU PROJET LIBÉRAL

1) Définir son projet

2) Vérifier sa viabilité

3) Concrétiser son projet

4) Sécuriser son projet

RCP+PJ

Multirisques du local

Prévoyance

SÉCURISER SON PROJET
POURQUOI S'ASSURER ?

Mise en cause de ma responsabilité par un patient ou un tiers ?

Activité libérale : que se passe-t-il en cas de...

De dommages touchant mon cabinet professionnel et mon matériel ?

D'arrêt de travail suite à une maladie ou un accident ?

RCP-PJ LIBÉRAL

Protection juridique	RC Professionnelle*	RC Exploitation
Défense devant les instances civiles, pénales, ordinales,	Indemniser la victime en cas de condamnation	mises en cause sans actes professionnels

Sanctions pénales

Sanctions ordinales

*** Assurance obligatoire pour les libéraux Loi KOUCHNER du 4 mars 2002**

Plafond : 8 millions d'euros par sinistre et de 15 millions d'euros par année d'assurance

DIFFÉRENTS TYPES DE RESPONSABILITÉS

- **Responsabilité indemnitaire**

- **Responsabilité pénale**

- **Responsabilité disciplinaire**

CUMUL POSSIBLE

ASSURANCE DU LOCAL ET DU MATÉRIEL PROFESSIONNEL

Dommages causés à votre outil de travail

- ✓ Incendie
- ✓ Dégâts des eaux
- ✓ Vol
- ✓ Vandalisme
- ✓ Attentats
- ✓ Catastrophes naturelles
- ✓ Bris de matériel

Perte liée à l'incapacité d'exploiter votre cabinet suite à un sinistre

- ✓ Perte de revenu,
- ✓ Couverture des charges fixes

Services et assistances pour une meilleure prise en charge

- ✓ Gardiennage du local
- ✓ Nettoyage du local
- ✓ Recherche d'un local de remplacement
- ✓ Cyber risques

ARRÊT DE TRAVAIL (MALADIE, ACCIDENT)

Complémentaire de santé	Garantie des accidents de la vie (GAV)	Assurance prévoyance
• Complète le remboursement des frais de santé	• Indemnisation en cas d'invalidité et décès suite à un accident grave de la vie privée • Versement d'un capital important (1 million)	• Compense la perte de revenu en cas de maladie ou d'accident • Protection de vos proches en cas de décès

DISPOSITIF MADELIN

- Les cotisations d'assurances « Responsabilité Professionnelle » et « Multirisque Locaux Professionnels » sont fiscalement **déductibles**.

- La « **Loi Madelin** » permet de déduire une grande partie des cotisations « Prévoyance » , « mutuelle complémentaire » et de mettre en **place un dispositif d'épargne retraite**

MERCI
DE VOTRE ATTENTION

Besoin d'informations sur l'installation ?

- Retrouver les informations sur : www.macsf.fr/Exercice-liberal
- Prenez un rendez-vous gratuit sur : www.clicrdv.com/CIPS

Intervenant :

Mickaël DE MAGALHAES
Juriste au CIPS

cips@macsf.fr

MACSF Agence de Reims
18 RUE CERES
CS 50021
51725 REIMS CEDEX

Responsable d'agence : Catherine LUNEL

reims@macsf.fr

La médicale

assure les professionnels de santé

Xavier CERVELLE Agent Général

Agence de REIMS

Tél 03.26.82.82.52

reims@lamédicale.fr

LA MÉDICALE
PARTENAIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

SÉCURISER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Responsabilité civile professionnelle
  Protection juridique
- Assurance multirisques
  Perte d'exploitation
  Cyber-risque
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Assurance des crédits professionnels

VOUS PROTÉGER DANS VOTRE VIE PRIVÉE

- Complémentaire santé
- Assurance des crédits privés
- Assurance des biens :
  habitation - auto - 2 roues
- Garantie des accidents de la vie

PRÉSERVER VOS REVENUS

- Prévoyance libéraux :
  arrêt de travail
  invalidité - décès
- Prévoyance hospitaliers
- Prévoyance collective
- Prévoyance croisée entre associés

PRÉPARER L'AVENIR

- Plan d'Épargne Retraite Individuel (PER)
- Assurance vie
- Contrat de capitalisation

La médicale
assure les professionnels de santé

URPSML Médecins Libéraux GRAND EST

Votre Protection Sociale

Régime de base Maladie Sécurité Sociale	+	Complémentaire Frais de Santé Complément des Frais médicaux
Régime de base Prévoyance CARMF + CPAM (depuis 07/2021)	+	Régime volontaire de Prévoyance dès le 1er jour
Régime de base retraite CARMF par répartition	+	Régime volontaire par capitalisation Retraite Loi Pacte (PER)

=

Une bonne protection pour exercer sereinement !

Mots et notions Clefs - Prévoyance

- Etude des besoins
- Barème de la Rente d'Invalidité
- Calcul de la cotisation
- Fiscalité, loi Madelin, et prestations
- Franchises en cas d'arrêt de travail
- Maladie/Accident/ Hospitalisation
- Pratiques sportives
- Franchise en cas d'ambulatoire
- Prestations forfaitaires ou indemnitaire
- Questionnaire Médical
- Rechute
- Maternité
- Délai d'attente
- Rente conjoint / Rente éducation

J – 30

- Installation du matériel informatique

- CPAM : Signature de la convention médicale avec l‘Assurance Maladie (30jrs avant installation au plus tôt)

-Préparation des outils de facturation dès signature conventionnement

- Affiliation au régime d'assurance maladie des Praticiens et Auxiliaires Médicaux conventionnés (PAMc) dès le 1e jour d'activité libérale

- Réception et installation de la carte professionnelle de santé (CPS) sous 15 jours dès signature convention

- Installation d'Améli pro (service informatique de la CPAM) et messagerie sécurisée

- Transformation du contrat d'assurance automobile et des outils informatiques

J - 15

Que dois-je faire ?

Choisir son lieu d'installation

☐ portail d'accompagnement des professionnels de santé (Paps) (site externe) de l'agence régionale de santé (ARS) de votre lieu d'installation

☐ Rézone : un outil interactif, qui vous permet d'accéder à la cartographie des différentes régions de France et qui vous présente les chiffres clés d'un territoire donné.

Des mesures pour améliorer la répartition de l'offre de soins sur le territoire français sont proposées dans le cadre de la convention médicale. Pour en savoir plus, consultez notre article sur les aides à l'installation et à la pratique dans les zones sous-denses.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Que dois-je faire ?

Inscription à l'Ordre des Médecins

Inscription à la CPAM
https://installation-medecin.ameli.fr/installation_medecin/

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Que dois-je faire ?

RCP

Opter pour une protection sociale, contractualiser une assurance RCP (responsabilité civile professionnelle)

NB : penser à l'assurance volontaire individuelle AT/MP

CARMF
Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France

Adhérer la CARMF

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RDV INSTALLATION ASSURANCE MALADIE

Les sujets présentés lors de votre rendez-vous d'installation

Les points clés de la convention médicale
Les avenants : exemple les assistants médicaux
Secteur 1/ Secteur 2
Liste tarifs MG
OPTAM/OPTAM CO si médecin de secteur 2
Les aides démographiques si installation territoire concerné
L'exercice coordonné
Cumul des actes
ROSP MG
Forfait MT
Forfait structure
DMP

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

J - 15

- Etat des lieux

- Confirmer votre date d’ouverture aux professionnels de santé du territoire et constitution d'un réseau

- Contact avec les impôts locaux

- Mise en place des documents à affichage obligatoire (horaires, honoraires, CNIL, AGA, ...)

- Souscription d'un contrat de gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

- Inscription Google et Pages Jaunes

- Mise en place de la signalétique

Jour J

Affichage des documents obligatoires

Ils doivent être **visibles et lisibles de tous**, et mentionner les informations suivantes :

- Tarifs des honoraires :
  - Consultation,
  - Visite à domicile,
  - Majoration de nuit,
  - Majoration de dimanche,
  - Majorations pratiquées dans le cadre de permanences de soins,
  - Et au moins 5 des prestations que vous pratiquées le plus couramment,
- Situation conventionnelle : conventionné(e) secteur 1, conventionné(e) secteur 2, non conventionné(e),
- Tarifs de remboursement de l'Assurance maladie,
- Consignes de sécurité et conduite à tenir en cas d'incident,
- Rappel des numéros d'appel d'urgence,

- Utilisation des données informatiques

  Dans le cadre de l'application des RGPD, vous devez informer les patients des conditions d'utilisation des informations recueillies et la durée de conservation des données,

- Présence d'un système de vidéo-surveillance,

- Dispositions obligatoires du code du travail, à partir de 1 salarié, à afficher au niveau du secrétariat ou de la salle de repos des salariés,

- Adhésion ou non à une AGA (affichette fournie par l'AGA).

Au-delà de cet affichage obligatoire, vous pouvez préciser d'autres informations appréciées des patients, telles que :

- Les horaires de consultations,
- Les diplômes obtenus,
- Les modes de paiement acceptés,
- Les règles de vie au sein du cabinet : utilisation du téléphone portable, interdiction de fumer…
- Des informations médicales diverses : coordonnées des centres antipoison, lutte contre le tabagisme, vaccination …

Jour J

- Savourer l’instant

- Installation d‘Améli pro (service informatique de la CPAM) et messagerie sécurisée (dans le mois qui suit l’installation)

- Déclaration de début d’activité à l’URSSAF (avant le 8e jour qui suit le début d’activité)

J +1m

L’exercice libéral

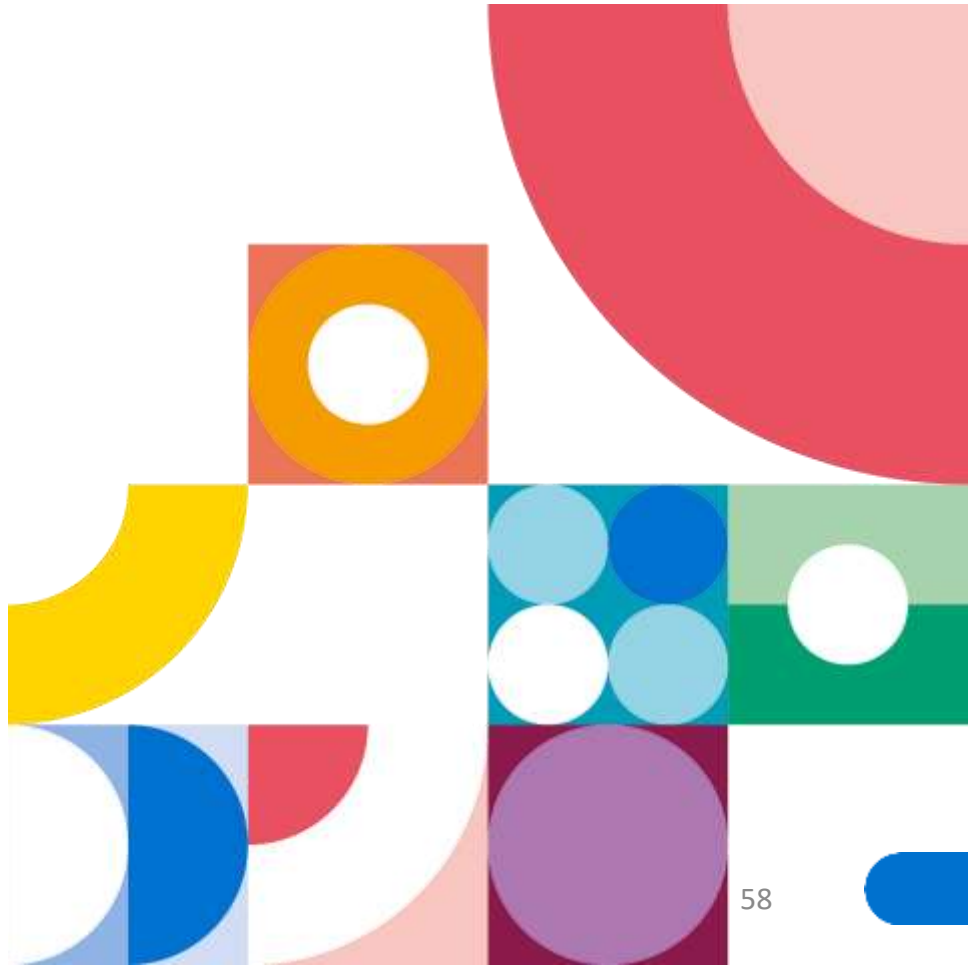

• Quelles cotisations sociales

allez-vous payer si vous exercez en libéral ?

PRATICIEN OU AUXILIAIRE MEDICAL CONVENTIONNÉ (PAMC)

- Médecin du secteur 1 et 2, chirurgien-dentiste, infirmier, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, orthophoniste et orthoptiste conventionnés à titre libéral

TRAVAILLEUR INDEPENDANT (TI)

- Professionnel de santé non conventionné
- Médecin du secteur 2 ou pédicure-podologue conventionné optant pour le régime des travailleurs indépendants

En tant que PAMC

Vous êtes géré par le régime général de la Sécurité sociale, à savoir par l'Urssaf pour vos cotisations (hors cotisations retraite) et par la CPAM pour vos prestations maladie-maternité.

Les conventions médicales prévoient pour les PAMC une **participation de leur CPAM aux cotisations dues pour les revenus tirés de leur activité conventionnée :**

- maladie, allocations familiales (uniquement médecins secteur 1) ;
- retraite.

Vos démarches administratives

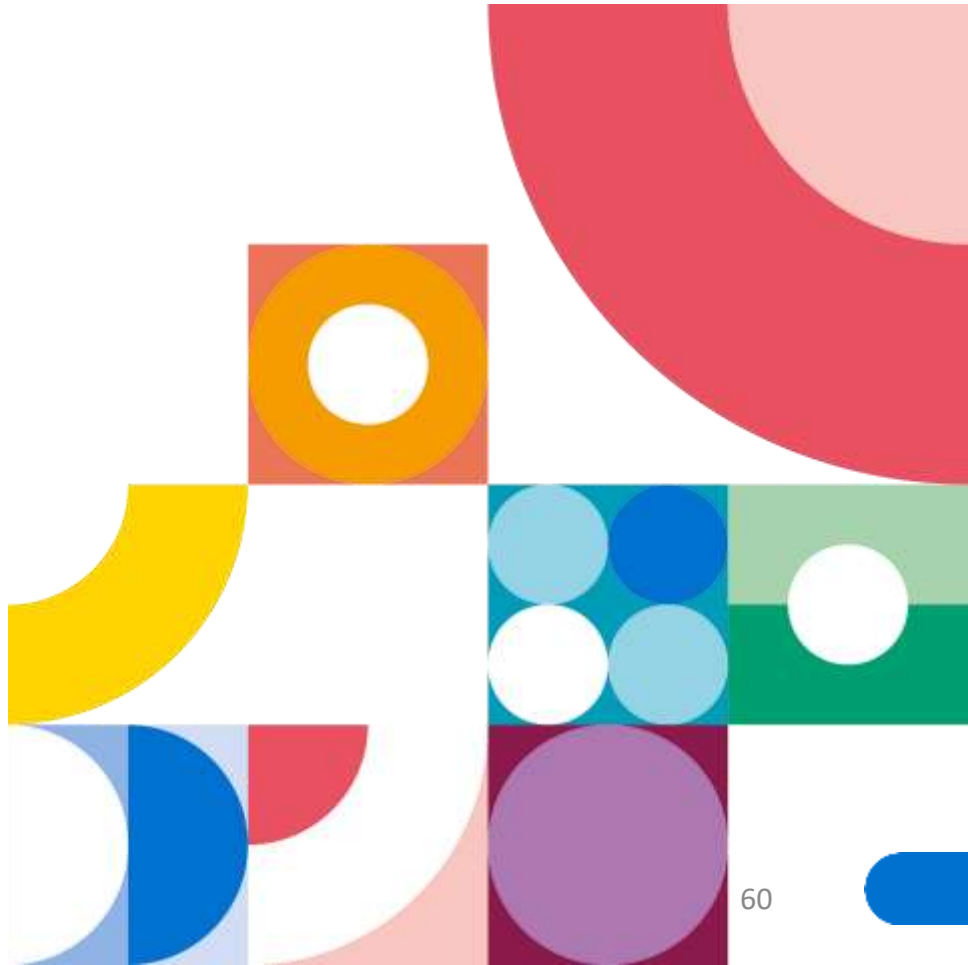

Enregistrer votre activité

Préalablement à toute formalité, vous devez vous inscrire auprès de l'Ordre des médecins.

Si vous exercez en entreprise individuelle, contactez votre CPAM pour obtenir votre numéro de praticien et effectuer les formalités administratives liées à la création de votre cabinet, notamment votre immatriculation à l'Urssaf.

Si toutefois votre CPAM ne remplit pas le rôle de guichet unique, effectuez votre demande d'immatriculation au plus tard dans les 8 jours qui suivent votre installation auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE) de l'Urssaf : **cfe.urssaf.fr**

Si vous exercez en société, après votre enregistrement à la CPAM, effectuez l'immatriculation de votre société auprès du CFE : greffe du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance statuant commercialement sur **infogreffe.fr**

Transmission par le CFE à l'Insee pour la création du Siret et auprès de l'ensemble des organismes en fonction de votre activité pour une immatriculation automatique (Insee, impôts, Urssaf, CPAM, CARMF)

Les questions à se poser

la création de votre activité

Est-ce la même démarche pour débuter en tant que remplaçant ?

Oui, vous devez compléter une déclaration de début d'activité sur cfe.urssaf.fr ou avec votre CPAM. N'oubliez pas, lors de votre déclaration d'activité, d'indiquer votre statut : titulaire / remplaçant.

Vous êtes **affilié au régime des PAMC dès votre premier jour de remplacement**.

Selon votre statut :

- remplaçant - vous **déclarez le montant des honoraires issus des rétrocessions concernant les actes remboursables perçu**.
- titulaire et remplaçant : vous déclarez l'ensemble de vos revenus.

Attention particulière : les modalités de déclaration de vos revenus sur la DS PAMC sont différentes en fonction de votre statut.

L’offre simplifiée dédiée aux médecins remplaçants

Cette offre est réservée aux médecins effectuant des remplacements de façon exclusive.

Votre profil :

- Étudiant en médecine ;
- Médecin conventionné exerçant votre activité en tant que remplaçant de façon exclusive ;
- Médecin salarié ;
- Médecin retraité.

La simplicité

- Un seul interlocuteur pour vos cotisations sociales : l’Urssaf ;
- Vous déclarez la rétrocession d’honoraires uniquement si vous en percevez ;
- Vous payez vos cotisations au fur et à mesure sur les honoraires déclarés.

Aucune régularisation n’est effectuée par la suite, excepté si vous modifiez le montant de vos honoraires

L'offre simplifiée dédiée aux médecins remplaçants

Une déclaration et un paiement en ligne

Vous déclarez uniquement vos honoraires encaissés et payez en ligne vos cotisations.
Vos dates d'échéances sont mensuelles ou trimestrielles (30 avril, 31 juillet, 31 octobre 2021 et 31 janvier 2022).

- **Un taux unique pour les cotisations maladie-maternité, CSG – CRDS, retraite de base et retraite complémentaire :**

- 13,30 %* jusqu'à 19 000 € encaissés (honoraires bruts rétrocédés) ;
- 21,00 %* au-delà de 19 000 € et dans la limite de 38 000 €.

- **Cotisation invalidité-décès (excepté pour les retraités) :** choix entre un forfait annuel de 158 € et un forfait de 631 € donnant des garanties plus importantes de la **CARMF**)

Votre adhésion en ligne en tant que médecin remplaçant

Vous n'avez jamais exercé en libéral ou vous avez déjà exercé mais votre compte est radié
Dès la création de votre espace en ligne sur **medecins-remplacants.urssaf.fr**, compléter le formulaire pour activer ou réactiver votre compte à l'Urssaf.

Vous exercez déjà en tant que remplaçant
Effectuer une demande de radiation de votre compte actuel auprès de votre Urssaf.
Dès la confirmation de la radiation de votre compte, créer votre espace en ligne sur **medecins-remplacants.urssaf.fr** et compléter le formulaire d'adhésion.

Informer en parallèle la **CARMF**.

Pour plus d'information
Tel : **0 806 804 209** en sélectionnant le choix 3 (Service gratuit + prix appel).
Mail : **offre.medecin.remplacant@urssaf.fr**

Le régime classique

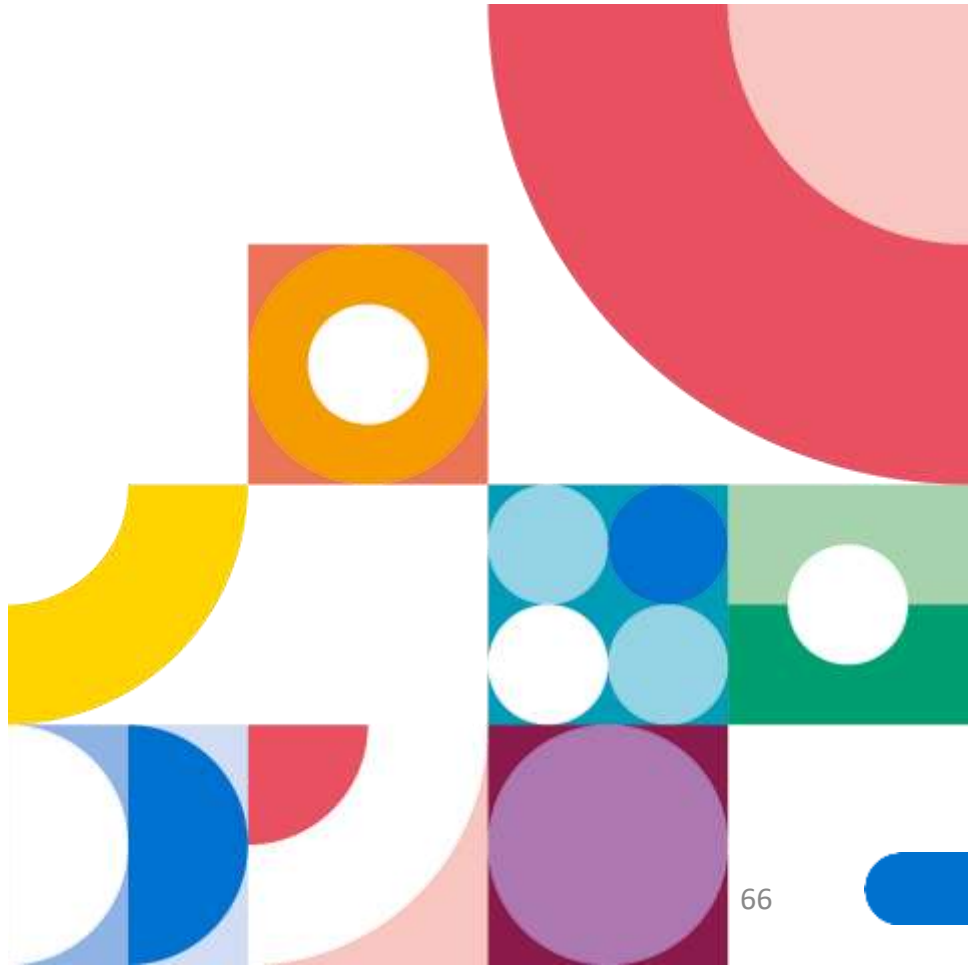

• Quelles cotisations sociales

allez-vous payer si vous exercez en libéral ?

Vos futures cotisations et contributions sociales :

- Cotisation d'assurance maladie dont contribution additionnelle maladie ;
- Cotisation d'allocations familiales ;
- Contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ;
- Contribution à la formation professionnelle (CFP) ;
- Contribution aux unions régionales des professionnels de santé (Curps).

- Les cotisations retraite, invalidité-décès relèvent d'une section professionnelle de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)*

Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (Acre)

Si vous créez votre activité en 2021, vous serez exonéré, sous conditions, pendant 12 mois de certaines cotisations.

- Vous ne devez pas avoir bénéficié de l'Acre depuis trois ans. Cette période de 3 ans se situe entre la fin de cette exonération et la date de création de l'entreprise en 2021.
- Vous devez avoir le contrôle effectif de l'entreprise créée ou reprise, quel que soit sa forme juridique et le statut du chef d'entreprise.

Les avantages

Vous êtes exonéré des cotisations maladie, allocations familiales, retraite de base et invalidité-décès. Restent dues la CSG – CRDS, la contributions à la formation professionnelle (CFP), la contribution aux Unions régionales des professionnels de santé (CURPS) ainsi que, sous certaines conditions, des cotisations de retraite complémentaire.

	Revenu	Nature de l'exonération
Cas 1	Inférieur à 30 852 €, soit 75 % du Pass *	Exonération totale des cotisations concernées
Cas 2	Revenu compris entre 30 852 € et 41 136 €, soit entre 75 % et 100 % du Pass *	Exonération dégressive
Cas 3	Revenu supérieur au Pass, soit 41 136 € *	Pas d'exonération

** Plafond annuel de la Sécurité sociale 2021 : 41 136 €*

• MEDECINS SECTEUR 1

- Y compris remplaçant « thésé »

Cotisations sociales		2021 Avec l'Acre	2022
Urssaf	Maladie-maternité	0	8
	Allocations familiales	0	0
	Contribution à la formation professionnelle	103	103 (1)
	CSG-CRDS *Dont CSG déductible*	758 *532*	758 *532*
	Curps (2)	39	39
CARMF (3)	Retraite de base	0	621
	Régime complémentaire (si médecin âgé de moins de 40 ans)	0	0
	Allocation supplémentaire de vieillesse forfaitaire	1 775	1 775(1)
	Allocation supplémentaire de vieillesse ajustement	99	99 (1)
	Invalidité-décès	0	631 (classe A)
TOTAL		**2 774 €**	**4 026 €**

(1) Données 2021.
(2) Excepté pour les remplaçants.
(3) Affiliation pour les seuls "thésés".

• MEDECINS SECTEUR 2 CONVENTIONNES

- Y compris remplaçant « thésé »

Cotisations sociales		2021 Avec l'Acre	2022
Urssaf	Maladie-maternité	0	508
	Allocations familiales	0	0
	Contribution à la formation professionnelle	103	103 (1)
	CSG-CRDS *Dont CSG déductible*	758 *532*	758 *532*
	Curps (2)	39	39
CARMF (3)	Retraite de base	0	789
	Régime complémentaire (si médecin âgé de moins de 40 ans)	0	0
	Allocation supplémentaire de vieillesse forfaitaire	5 253	5 325(1)
	Allocation supplémentaire de vieillesse ajustement	297	297 (1)
	Invalidité-décès	0	631 (classe A)
TOTAL		**6 450 €**	**7 942 €**

(1) Données 2021.
(2) Excepté pour les remplaçants.
(3) Affiliation pour les seuls "thésés".

Les questions à se poser

Le démarrage de votre activité

Quand doit-on déclarer et payer ses premières cotisations ?

Les premières échéances de cotisations sont appelées dans les 90 jours suivant le début d'activité (sur la base forfaitaire).

Votre première déclaration de revenus (DS PAMC) est à effectuer, entre avril et juin l'année suivant votre début d'activité.

DS PAMC : CHAQUE ANNÉE ENTRE AVRIL ET JUIN

Dès la première année de votre activité, vous pouvez demander à tout moment, un recalcul de vos cotisations provisoires à partir d'une estimation de votre revenu de l'année en cours.
Pour en savoir plus, consultez les modes de calcul sur **urssaf.fr**

Les questions à se poser

Le démarrage de votre activité

Quelle est la base de calcul des cotisations ?

1

En début d'activité : la 1ère année

Au début de votre activité, votre revenu n'étant pas connu**, le calcul des cotisations provisionnelles s'effectue sur une base forfaitaire définie par la réglementation en vigueur.**

A titre d'information, cette base s'élève à 7 816 € pour la 1ère année d'activité en 2021 et la 2ème année en 2022.

2

Lors de votre première déclaration

Vous recevrez un échéancier qui indique :

- **le montant des cotisations définitives** pour votre première année (N-1)
- **le calcul ajusté** des cotisations pour l'année en cours (N)
- **le montant provisionnel** pour l'année N+1

3

Vous entrez alors dans le « régime de croisière »

Le calcul de vos cotisations pour l'année en cours (année N) se fait d'abord **à titre provisoire** sur la base de la déclaration DS PAMC sur vos revenus de l'année N-1 avant d'être **régularisé** lors de votre déclaration suivante, etc.

Un centre national dédié

pour vous accompagner

Depuis janvier 2020, l'Urssaf compte un centre national dédié à la gestion des PAMC. **Il s'agit de l'interlocuteur unique** pour l'ensemble des démarches liées à votre activité. Grâce à cela, vous disposez :

- D'un **conseiller personnalisé expert sur les sujets PAM** pour assurer la gestion de votre compte Urssaf
- D'un **numéro de téléphon**e réservé aux PAM : **0806 804 209** (service gratuit + prix appel)
- D'une **adresse postale spécifique**, pour un traitement plus rapide et personnalisé de vos démarches

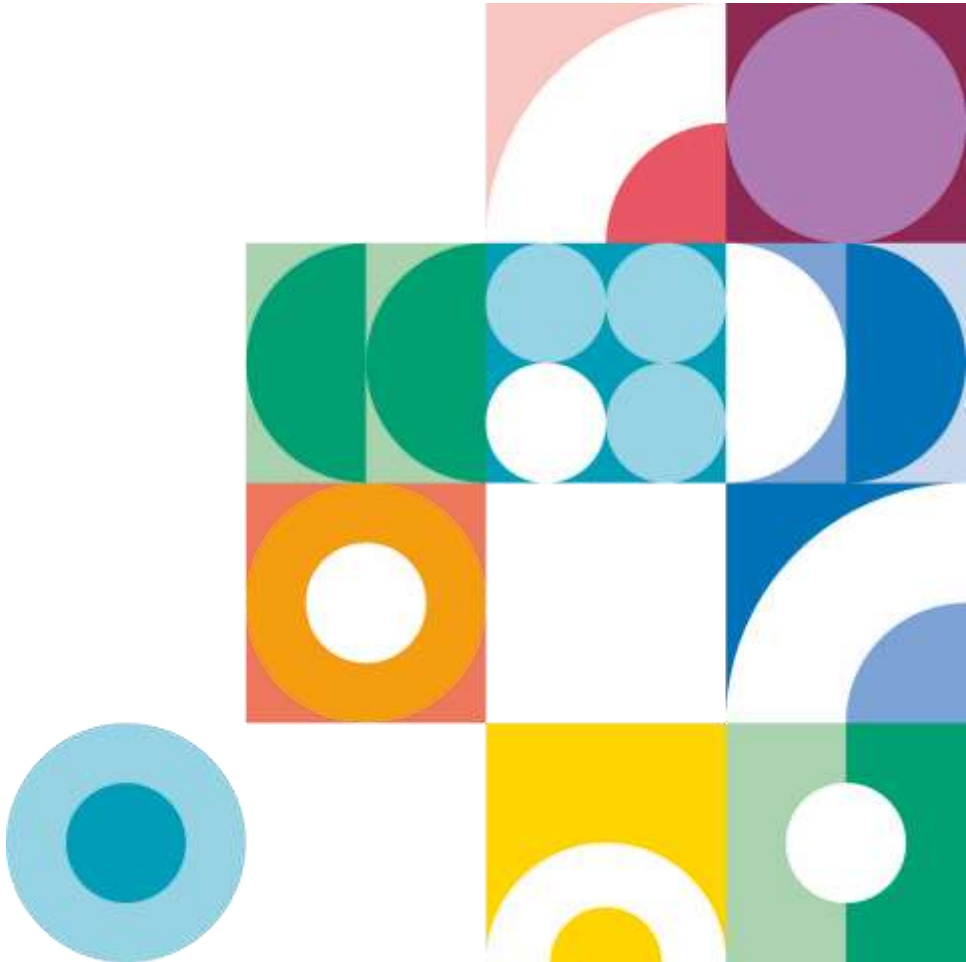

En tant que futur praticien ou auxiliaire médical,

Vos contacts privilégiés au sein de l'Urssaf

Par téléphone : 0806 804 209 (service gratuit + prix appel)

Par internet via votre espace en ligne : www.urssaf.fr

Par visio-conférence : sur rendez-vous depuis votre espace en ligne

Par courrier :
Centre dédié PAM – URSSAF TSA 60 026
93 517 Montreuil Cedex

URPS ML
Médecins Libéraux
GRAND EST

Merci pour votre attention